

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, AIDES ET SUBVENTIONS, ROUTES, MOBILITÉS — **LE DÉPARTEMENT RÉAGIT SUITE À LA BAISSSE DE L'AIDE DE LA SANEF AUX AUTOMOBILISTES**

1 DOCUMENT - Publié le 11 avril 2024

**Communiqué de presse - Annulation convention SANEF (11/04/2024)**

PDF-560.25 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Suite à la décision de la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) de réduire de 10 % son aide aux automobilistes sur l'ensemble de ses autoroutes, le Département a pris la décision d'abroger la délibération concernant la subvention supplémentaire de 10 % aux usagers de l'autoroute A4 pour les péages de Coutevroult et de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

Initialement votée lors de la séance du 9 février 2024, cette convention en lien avec la SANEF visait à accorder une subvention supplémentaire de 10 % du Département permettant une réduction de 50 % sur les péages de ces deux points pour les usagers résidant en Seine-et-Marne et disposant d'un abonnement fréquence plus. Cependant, avec la baisse de l'aide de la SANEF, cette réduction serait ramenée à 40 %, ce qui ne satisfait pas les conditions initiales de l'accord.

« Nous avons pris cette décision suite à l'impossibilité de maintenir l'engagement initial de réduction de 50 % sur les péages pour les usagers », déclare Jean-François Parigi, président du Département. « Étant donné que les conditions nécessaires pour favoriser l'abonnement des usagers ne peuvent être remplies, il est logique d'abroger cette convention qui n'aurait plus l'effet escompté dans le contexte actuel ».